

Convention de partenariat entre l'Etablissement et l'IRSTEA et le CEREMA

Délibération n° 17-38-B

Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)

M. Pierre BROSSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)

M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)

M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)

Mme Christian JODAR (Conseil départemental de la Loire)

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Montluçon)

M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher), représenté par M. François GAMBADE

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)

M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Bernard PALPACUER

Mme Frédérique COLAS (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à M. Benoit FAUCHEUX

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Laurent GERAULT

Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Patrick BAGOT

M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Christian CHITO

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
 M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à Mme Stéphanie ANTON
- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- -vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Etablissement public Loire Bureau du 17 mai 2017 Délibération n° 17-38-B

- vu les statuts.
- vu le règlement intérieur,
- -vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

décide

Article un

D'autoriser la signature de conventions de partenariat avec l'IRSTEA et le CEREMA dans le cadre de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire.

Article deux

D'autoriser pour ce faire la mobilisation de crédits de l'Etablissement à hauteur maximum de 12 500 euros TTC pour l'IRSTEA et de 25 000 euros TTC pour le CEREMA, au titre des interventions en faveur du renforcement des « Synergies chercheurs-gestionnaire et réseaux experts ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précitées.

Le Président

de l'Etablissement public Loire

Danje FRECHET

Date de transmission

à la préfecture : 18 MAI 2017

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services

Jean-Claude EUDE

RECU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE

1 8 MAI 2017

S.G.A.R.

u 0360